

INTERVENIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE CSE ET LA CSSCT

Rappel
L'organisme
de formation
est choisi par
l'élu.e et ne
peut être
imposé par
l'employeur

Public

Adhérent.es CFDT

Élu.e.s Titulaires ou suppléant.e.s du comité social et économique (CSE), RS CSE et membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

Prérequis

Aucun prérequis

Objectifs

- Permettre à l'élu(e) CSE de connaître ses missions, son mandat syndical, son champ d'action par la pratique d'enquêtes de proximité
- Élaborer des projets d'action pour la prévention des risques professionnels et la santé au travail

Programme

- Présenter son entreprise et sa situation en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Connaître le rôle de l'élu(e) CSE, membre commission SSCT
- Connaître les missions et les moyens d'action du CSE et de la CSSCT
- Construire un réseau (acteurs internes et externes)
- Observer une situation de travail avec RPS
- Différencier le travail prescrit du travail réel
- Apprendre la technique d'analyse des RPS
- Construire un projet d'action (travail intersession)
- Restituer et analyser le travail d'intersession
- Apprendre la technique « arbre des causes »
- Apprendre les processus d'enquête, d'inspection et d'expertise
- Analyser des documents

DURÉE
3+2 jours - 35h
Présentiel/
Distanciel

**Un travail inter
session est
requis entre les
5 jours de
formation**

TARIF

par stagiaire
(non soumis à TVA)
Nous contacter

DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours avant
le début de la
formation

Animation

Réseau de formateurs ou formateurs Mutual Formation

Moyens pédagogiques

- Travaux en plénière
- Remue-méninges
- Travaux en sous-groupes
- Supports techniques :**
vidéoprojecteur, tableau papier, tableau blanc et documents pédagogiques

Modalités de suivi

- Feuille d'émargement/Signature électronique

Modalités d'évaluation

- Temps de parole pour chaque stagiaire
- Questionnaire
- Mise en situation
- Questionnaire d'évaluation
- Attestation de fin de formation

Modalités d'accessibilité

Entretien préalable pour déterminer l'aménagement adapté en situation de handicap

Modalités d'inscription

Au plus tard 30 jours avant le début de la formation

